

ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES TÉMOINS CLÉS ET UNE AVOCATE HARCELÉS

Un témoin clé dans une affaire de disparition forcée a reçu des menaces de mort. Son avocate et d'autres membres de la Fondation Nydia Erika Bautista, organisation de défense des droits humains, ont également été menacés. Un autre témoin dans une affaire médiatique de disparition forcée a été agressé.

Le 21 mai 2015, **Jacqueline Ramírez**, témoin dans l'affaire de La Combinada, a reçu des menaces par téléphone. Cette affaire porte sur la disparition forcée, le 16 août 2003, du mari de cette femme, James Holguin, et de quatre autres hommes dans la municipalité de Monterrey (département de Casanare). Cet événement est imputable à des paramilitaires agissant en collusion avec la police. Le même individu a également menacé **Andrea Torres Bautista**, l'avocate de Jacqueline Ramírez et membre de la Fondation Nydia Erika Bautista (FNEB). Un appel similaire a été passé le 21 avril.

Le 17 mai, **Luis Carlos Ramírez** a été agressé par deux hommes alors qu'il se rendait à son travail à Bogotá. Ceux-ci ont essayé de l'emmener avec eux de force, en lui disant qu'ils le découperaient en morceaux, mais il est parvenu à s'enfuir. Cet homme a contribué à déterminer où se trouvait Bernardo Alfonso Garzón Garzón, ancien agent des renseignements de l'armée colombienne, ce qui a conduit à la capture de ce dernier en janvier 2014. Ce militaire est impliqué dans l'affaire médiatique du Palais de justice et a permis aux autorités de retrouver le corps de Nydia Erika Bautista, victime de disparition forcée en 1987.

Le 22 avril, une femme a appelé la FNEB et laissé un message de menace de mort à l'attention d'Andrea Torres Bautista. La même personne a rappelé quelques minutes plus tard et dit : « On va tous vous tuer ». Ces menaces surviennent alors que les poursuites pénales dans l'affaire de La Combinada progressent et que la Cour suprême doit rendre une décision dans l'affaire de Nydia Erika Bautista, qui pourrait conduire à la condamnation de dizaines de militaires, y compris de hauts gradés, pour la disparition forcée de cette femme.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité de Jacqueline Ramírez, Luis Carlos Ramírez, Andrea Torres Bautista et d'autres membres de la FNEB, et exhortez les autorités à prendre des mesures pour protéger ces personnes dans le strict respect de leurs souhaits ;
- appelez-les à diligenter des enquêtes minutieuses et impartiales sur les menaces et l'agression visant ces personnes, à faire le nécessaire pour garantir l'avancée des investigations pénales dans les affaires de disparitions forcées, à rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés en justice ;
- priez-les de reconnaître la compétence du Comité des disparitions forcées pour recevoir et examiner des communications présentées par ou pour des victimes, ainsi que par d'autres États parties à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 JUILLET 2015 À :

Président de la Colombie
Juan Manuel Santos
Presidencia de la República
Casa de Nariño, Calle 7. No 6-54.
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 596 0631
Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Santos, / Monsieur le Président,*

Procureur général
Eduardo Montealegre
Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B No. 52-01 (Ciudad Salitre)
Bloque C Piso 4, Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 570 2000 (composez le 2023 quand vous tombez sur le répondeur)
Formule d'appel : *Estimado Sr Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

Copies à :
Fundación Nydia Erika Bautista
Carrera No 20 No 35-45
Bogotá, Colombie

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES TÉMOINS CLÉS ET UNE AVOCATE HARCELÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'impunité continue de caractériser le conflit armé qui dure depuis 50 ans en Colombie et constitue l'une des raisons de la persistance des violations des droits humains. Rares sont les responsables présumés de ces atteintes, y compris des disparitions forcées, à être traduits en justice. Un rapport publié en 2013 par le Centre national de la mémoire historique conclut qu'entre 1985 et 2012, au moins 25 000 personnes ont été victimes de disparitions forcées, le plus souvent imputables à des paramilitaires et à des membres des forces de sécurité.

L'affaire de La Combinada concerne la disparition forcée de cinq hommes le 16 août 2003 à Monterrey, dans l'est de la Colombie, due à des paramilitaires agissant avec la complicité de la police. La Fondation Nydia Erika Bautista représente les victimes depuis 2009. Le commandant du poste de police de Monterrey a été condamné à 48 ans de prison mais pour l'heure, il fuit la justice. Huit autres policiers et paramilitaires font l'objet d'une enquête. On ignore toujours où se trouvent les dépouilles des cinq victimes. Les menaces adressées récemment surviennent alors que des recherches approfondies doivent commencer à Monterrey.

L'affaire du Palais de justice est l'un des cas les plus emblématiques des violations des droits humains en Colombie. En 1985, le Mouvement du 19 avril, affilié à la guérilla, a pris le contrôle du Palais de justice et pris en otage les personnes qui s'y trouvaient. Plus d'une centaine de personnes ont trouvé la mort lorsque les forces de sécurité ont pris le bâtiment d'assaut, y compris 11 juges de la Cour suprême, et 12 personnes ont disparu. Parmi ces dernières, seul le corps d'Irma Franco a été retrouvé. Seuls deux hauts gradés, les généraux Jesús Armando Arias Cabrales et Luis Alfonso Plazas Vega, ont été déclarés coupables de participation à ces disparitions forcées et à d'autres atteintes aux droits humains commises par les forces de sécurité lors de l'assaut.

Nydia Erika Bautista de Arellana, militante étudiante et membre du Mouvement du 19 avril, a été enlevée le 30 août 1987 par des agents de l'armée sous couverture à Bogotá. Sa dépouille a été exhumée le 26 juillet 1990. Le témoignage de Bernardo Alfonso Garzón Garzón a permis de retrouver le corps et d'identifier les responsables, dont le colonel Álvaro Velandia Hurtado, alors commandant de la 20e brigade. En 1995, ce dernier et un autre militaire ont été renvoyés de l'armée après que le bureau du procureur général les a déclarés coupables de la disparition forcée et de l'homicide de Nydia Erika Bautista. Néanmoins, l'ordre de renvoi a été annulé le 22 avril 2013 sur décision du Conseil d'État, qui a ordonné la réintégration du général Velandia à son rang, sans remettre en cause les conclusions substantielles du bureau du procureur général. Les poursuites pénales contre cet homme et quatre autres militaires pour leur implication dans cette affaire sont au point mort.

La FNEB a été créée en 1997, lorsque la famille de Nydia Erika Bautista a dû s'exiler après avoir reçu des menaces de mort. Cette organisation travaille sur les cas de disparitions forcées.

Noms : Jacqueline Ramírez (f), Luis Carlos Ramírez (h), Andrea Torres Bautista (f) et autres membres de la FNEB
Hommes et femmes

AU 116/15, AMR 23/1740/2015, 27 mai 2015